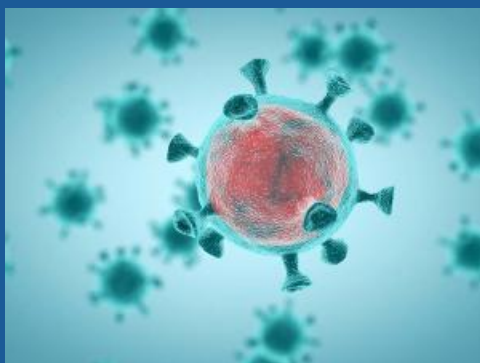


DÉPARTEMENT

RECONFINEMENT : LE POINT SUR LA SITUATION



Face à l'accélération de la pandémie de Covid-19 et à la fermeture des établissements scolaires depuis le vendredi 2 avril au soir, le Département se mobilise pour assurer la continuité du service public. Retrouvez toutes les informations pratiques sur la situation en Seine-et-Marne.



Créé le: 7/04/2021

- Mis à jour le : 13/04/2021

Port du masque obligatoire en Seine-et-Marne

L'arrêté préfectoral, en date du vendredi 30 octobre 2020(<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/45610/337578/file/P077-20201030-%20Port%20du%20masque-%20D%C3%A9partement%20de%20Seine-et-Marne.pdf>) qui rend obligatoire le port du masque dans toute la Seine-et-Marne, a été **renouvelé le 30 mars 2021** (<https://www.seine-et-marne.gouv.fr/content/download/47674/351508/file/P077-20210326-PORT%20DU%20MASQUE.pdf>) par le Préfet de Seine-et-Marne. Cette mesure sanitaire s'applique jusqu'au 30 avril 2021.

Suite aux annonces gouvernementales, le Département de Seine-et-Marne s'adapte aux directives nationales et aux mesures de reconfinement en vigueur. Retrouvez ci-dessous un point de situation général sur les activités du Département. Étant régulièrement mises à jour, ces informations sont susceptibles d'évoluer.

Brocantes, braderies et vide-greniers interdits

Jusqu'au 30 avril 2021 inclus, la tenue des brocantes, braderies, vide-greniers et autres événements de même nature est interdite sur tout le territoire du département de Seine-et-Marne, en milieu ouvert ou fermé, suite à



Les numéros d'urgence, de sécurité et d'écoute :

- **17** : en cas de danger immédiat ;
- **119** : violences sur les enfants ;
- **3919** : violences conjugales ;
- **0800 73 09 58** : plateforme nationale d'appui médico-psychologique pour tous les professionnels de santé.

Accueil au Conseil départemental

La plateforme téléphonique du Département (01 64 14 77 77) fonctionne en continu de 8h à 18h du lundi au vendredi.

Concernant l'accueil physique, les 4 sites d'accueils sur Melun et Savigny-le-Temple, gérés par le Service des relations à l'usager (DMGS), assurent les missions d'accueil et maintiennent leur ouverture du lundi au vendredi aux horaires suivants :

- Savigny-le-Temple (DA-DSIN) : 8h30 à 17h ;
- Hôtel du Département (bâtiment C) : de 8h30 à 18h ;
- DGAS siège (rue Saint-Louis) : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h ;
- Accueil Rue Belle Ombre (DRH, DSJ, DAJP, DAP) : de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h.

Solidarités

Les 14 Maisons départementales des solidarités (MDS) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/accueil-des-publics>) continuent d'accueillir le public uniquement sur rendez-vous. Avant de se rendre sur place, il convient de prendre rendez-vous de préférence sur le site [rdv-solidarites.fr](https://www.rdv-solidarites.fr) (<https://www.rdv-solidarites.fr>) (24h/24 et uniquement pour les MDS de Torcy, Meaux, Lagny-sur-Marne et Mitry-Mory) ou par téléphone aux horaires d'ouverture. Sur place, le port du masque est obligatoire et les gestes barrières doivent être respectés. Pour trouver un établissement près de chez vous, consultez [l'annuaire des MDS](https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-maisons-departementales-des-solidarites) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-maisons-departementales-des-solidarites>).

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/mdph77>) poursuit égal

ement son activité. La MDPH peut être contactée par téléphone au 01 64 19 11 40 ou au 0 800 14 77 77 (numéro vert - appel gratuit) ou par formulaire de contact sur [le site mdp77.fr](https://www.mdp77.fr/fr) (<https://www.mdp77.fr/fr>).

Concernant les prestations, [l'allocation personnalisée d'autonomie \(APA\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/apa-domicile) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/apa-domicile>), [la prestation de compensation du handicap \(PCH\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-aux-adultes-en-situation-de-handicap) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-aux-adultes-en-situation-de-handicap>) et [le revenu de solidarité active \(RSA\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/revenu-de-solidarite-active) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/revenu-de-solidarite-active>) continuent d'être versés normalement. Comme depuis le début de la crise sanitaire, les évaluations pour l'APA ne se font plus par le biais de visites mais sont dorénavant réalisées par téléphone. Le Département rappelle qu'il convient de rester le plus précis possible lors de cette évaluation par téléphone, afin que l'APA soit calculée au plus juste. Par ailleurs, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA continue également à se faire par distance.

Collèges

À partir du vendredi 2 avril au soir, tous les collèges seront fermés, conformément aux directives gouvernementales. Plus d'informations sur [la fermeture des collèges](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/fermeture-des-colleges-partir-du-2-avril-au-soir) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/fermeture-des-colleges-partir-du-2-avril-au-soir>).

En revanche, pour la semaine du 6 avril 2021, suite aux consignes nationales, l'ensemble des établissements scolaires (maternelle, primaire, collège et lycée) resteront ouverts afin d'accueillir les enfants dont les parents exercent des professions dites prioritaires.

D'autre part, l'Espace numérique de travail [ENT77](https://ent.seine-et-marne.fr/) (<https://ent.seine-et-marne.fr/>) possède désormais une application mobile accessible via Android ou iOS. Plus d'informations sur [la nouvelle application lancée par le Département](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/lapplication-ent77-desormais-sur-mobile) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/lapplication-ent77-desormais-sur-mobile>).

Transports

Du mardi 6 au samedi 10 avril 2021, le Département maintient le fonctionnement habituel de l'ensemble des circuits spéciaux scolaires uniquement pour les enfants dont les parents exercent un métier prioritaire.

À noter : suite au changement de calendrier des vacances scolaires, les circuits spéciaux scolaires ne seront pas en fonctionnement les semaines de 12 au 24 avril 2021. Plus d'informations sur [le maintien des circuits spéciaux scolaires pour les enfants des personnels prioritaires](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/covid-19-maintien-des-circuits-speciaux-scolaires-pour-les-enfants-des-personnels) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/covid-19-maintien-des-circuits-speciaux-scolaires-pour-les-enfants-des-personnels>).

Les services du Département travaillent également avec les entreprises exerçant le transport des élèves handicapés, afin d'ajuster l'offre à la demande.

Par ailleurs, [Île-de-France Mobilités](https://www.iledefrance-mobilites.fr/) (<https://www.iledefrance-mobilites.fr/>) ajuste l'offre sur les lignes régulières dont la vocation principale concerne le transport des élèves : les porteurs de la carte Imagine R sont invités à se référer aux sites internet de l'autorité organisatrice et des transporteurs concernés.

Environnement

Conformément aux mesures gouvernementales autorisant les promenades dans les parcs, jardins, plages et pla

ns d'eau, [les 22 espaces naturels sensibles \(ENS\)](https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-espaces-naturels-sensibles) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-espaces-naturels-sensibles>) restent ouverts au public pendant le reconfinement. Les agents du Département continuent d'assurer leur entretien.

Culture

[Les Archives départementales](https://archives.seine-et-marne.fr/fr) (<https://archives.seine-et-marne.fr/fr>) accueillent le public dans leur salle de lecture aux conditions suivantes :

- Ouverture de la salle les mardis et jeudis de 9h à 17h ;
- Réservation obligatoire de la date de consultation par le formulaire en ligne,
- Possibilité de pré-réserver 5 cotes ;
- Port du masque obligatoire et respect des gestes barrières.

[Le château de Blandy-les-Tours](https://www.chateau-blandy.fr/fr) (<https://www.chateau-blandy.fr/fr>) est fermé au public depuis le 30 octobre inclus et ce jusqu'à nouvel ordre. [En travaux depuis le début de l'année](https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/fermeture-du-chateau-de-blandy-les-tours-pour-travaux) (<https://www.seine-et-marne.fr/fr/actualites/fermeture-du-chateau-de-blandy-les-tours-pour-travaux>), le château informe régulièrement sur l'évolution des travaux et publie vidéos et photos sur [YouTube](https://www.youtube.com/playlist?list=PL9iHyQjiZ4tmvzGnf5V0GQ9-FrCP0lrWI) (<https://www.youtube.com/playlist?list=PL9iHyQjiZ4tmvzGnf5V0GQ9-FrCP0lrWI>) et ses réseaux sociaux.

Les cinq musées départementaux – [le musée Stéphane Mallarmé](https://www.musee-mallarme.fr/fr) (<https://www.musee-mallarme.fr/fr>), [le musée départemental des peintres de Barbizon](https://www.musee-peintres-barbizon.fr/fr) (<https://www.musee-peintres-barbizon.fr/fr>), [le musée de la Seine-et-Marne](https://www.musee-seine-et-marne.fr/fr) (<https://www.musee-seine-et-marne.fr/fr>), [le musée-jardin Bourdelle](https://www.musee-jardin-bourdelle.fr/fr) (<https://www.musee-jardin-bourdelle.fr/fr>) et [le musée de Préhistoire d'Île-de-France](https://www.musee-prehistoire-idf.fr/fr) (<https://www.musee-prehistoire-idf.fr/fr>) – restent fermés au public depuis le 30 octobre jusqu'à nouvel ordre. Ils proposent néanmoins de découvrir sur leurs réseaux sociaux les coulisses des musées pendant leur fermeture. De plus, il est possible de faire des visites guidées en ligne pour découvrir les expositions et animations du musée de Préhistoire.

[Le château de Vaux-le-Vicomte](https://vaux-le-vicomte.com/) (<https://vaux-le-vicomte.com/>), [le château de Fontainebleau](https://www.chateaufontainebleau.fr/) (<https://www.chateaufontainebleau.fr/>), [le musée de la Grande Guerre de Meaux](https://www.museedelagrandequerre.eu/) (<https://www.museedelagrandequerre.eu/>), [le parc Disneyland Paris](https://www.disneylandparis.com/fr-fr) (<https://www.disneylandparis.com/fr-fr>), [la cité médiévale de Provins](https://www.provins.net/) (<https://www.provins.net/>) restent fermés au public jusqu'à nouvel ordre.



Pour plus d'informations sur les musées et châteaux, consultez les sites internet et réseaux sociaux de chaque établissement.